

Rapport de recherche

Entre opportunités et vulnérabilité aux violences sexuelles et basées sur le genre :
Les berceaux silencieux de la traite des femmes et des filles rurales dans autour des
sites miniers de Kabare et Kalehe au Sud-Kivu (RDC)



Sylvie Nabintu Bashizi,
Gervais Muderhwa Nshombo,
Jonas Nshokano Bahizire &
Chavez Cikuru Kamera

Editorial

Entre opportunités et vulnérabilité aux violences sexuelles et basées sur le genre : Les berceaux silencieux de la traite des femmes et des filles rurales dans et autour des sites miniers de Kabare et Kalehe au Sud-Kivu (RDC).

Bukavu, avril 2024

Photo de couverture : Carrière de Luhihi, (Gervais Muderhwa Nshombo)

Auteurs : Sylvie Nabintu Bashizi¹, Gervais Muderhwa Nshombo² Jonas Nshokano Bahizire³ & Chavez Cikuru Kamera⁴

Citation suggérée : Bashizi, N.B. et al. (2024).

Entre opportunités et vulnérabilité aux violences sexuelles et basées sur le genre : Les berceaux silencieux de la traite des femmes et des filles rurales dans et autour des sites miniers de Kabare, Nindja et Kalehe au Sud-Kivu. MKAAJI MPYA asbl & The CIRCLE.
Rapport de recherche

MKAAJI MPYA asbl est une organisation à but non lucratif de défense des droits des femmes et filles et intervenant dans la conservation et protection de l'environnementaux basée dans les zones rurales en République Démocratique du Congo.

THE CIRCLE, Global Feminism in Solidarity and Action est une organisation féministe mondiale qui soutient les femmes et les filles confrontées à la violence basée sur le genre et à l'inégalité économique dans le monde entier.

¹Chercheuse au centre Angaza Institute de l'Institut Supérieur de Développement Rural de Bukavu (ISDR -Bukavu)

²Chargé des Projets et Directeur du département de l'Environnement, Conservation et Changement Climatique au sein de MKAAJI MPYA asbl

³ Chercheur au Centre Angaza Institute de l'ISDR-Bukavu & Centre de Recherche et d'Etudes Multidisciplinaires pour le Développement Durable, Associé de Recherche au sein de MKAAJI MPYA asbl

⁴Chercheur junior au centre Angaza Institute & Juwa Research Group, Responsable MEAL & Partenariats chez MKAAJI MPYA asbl | E-mail : cikuru.kamera@mkaajimpya.org

Les clauses de non-responsabilité

Les auteurs tiennent à remercier THE CIRCLE pour le soutien financier dans le cadre du projet d'autonomisation socioéconomique des femmes et filles rurales victimes des violences sexuelles basées sur le genre dans et autour des sites miniers au Sud-Kivu, mis en œuvre par MKAAJI MPYA asbl.

Le contenu de cette publication relève de la seule responsabilité des auteurs et ne reflète pas nécessairement les opinions de MKAAJI MPYA asbl et THE CIRCLE.

Table des matières

| | |
|--|------------|
| <i>Les clauses de non-responsabilité</i> | <i>i</i> |
| <i>Sigles et abréviations</i> | <i>iii</i> |
| <i>Résumé exécutif</i> | <i>1</i> |
| <i>Introduction</i> | <i>2</i> |
| 1. <i>Contexte et justification</i> | 3 |
| 2. <i>Objectifs</i> | 4 |
| 3. <i>Méthodologie</i> | 5 |
| a. <i>De la zone d'études</i> | 5 |
| b. <i>Les Zones minières de Nyabibwe et Lushebere à Kalehe</i> | 5 |
| c. <i>Zones minières de Luhihi et Luhago dans le territoire de Kabare</i> | 6 |
| 4. <i>Type de recherche</i> | 8 |
| 5. <i>La présence des femmes dans les mines au-delà du risque des constructions sociales</i> | 9 |
| 5.1. <i>Construction sociale</i> | 9 |
| 5.2. <i>Les profils socioéconomiques des femmes exploitants les minerais à Kabare et à Kalehe</i> | 10 |
| 5.3. <i>Secteur minier, un environnement dangereux pour les femmes</i> | 11 |
| 5.4. <i>Défis des femmes et mécanismes de résilience d'accès aux mines</i> | 13 |
| 5.5. <i>Le travail des femmes dans les mines toujours contestées</i> | 15 |
| 5.6. <i>La place traditionnelle des femmes dans les mines affecte la vie amoureuse des couples</i> | 17 |
| 5.7. <i>L'aspect paradoxal de l'emploi minier vient conforter l'évolution du statut de la femme</i> 19 | |
| 6. <i>Les rôles des parties prenantes dans l'exploitation minière artisanale</i> | 19 |
| - <i>Le secteur privé</i> | 20 |
| - <i>Les organisations de la société civile</i> | 20 |
| - <i>Les communautés locales</i> | 21 |
| 7. <i>Les services sociaux et étatiques</i> | 21 |
| 7.1. <i>Les coopératives dans les sites miniers</i> | 22 |
| 8. <i>Impact du refus à l'entrée libre des femmes dans la mine</i> | 24 |
| 8.1. <i>Sur le plan socio-économique</i> | 24 |
| 8.2. <i>Sur le plan socio-relationnel</i> | 25 |
| 8.3. <i>Sur le plan conjugal</i> | 25 |
| 8.4. <i>Sur le plan parental</i> | 26 |
| <i>Conclusion et recommandations</i> | 27 |
| <i>Bibliographie</i> | 29 |

Sigles et abréviations

- 3T** : L'ensemble de minerais d'étain (cassitérite, wolframite et coltan)
- ARED** : Actions et Réalisations pour le Développement
- ASM** : Exploitation minière artisanale et exploitation minière à petite échelle
- AVEC** : Association Villageoise d'Épargne et de Crédit
- EMAPE** : Exploitation minière artisanale et à petit échelle
- ISDR** : Institut Supérieur de Développement Rural
- ITA** : Association internationale de l'étain
- ITIE** : Initiative pour la Transparence des Industries Extractives
- ITSCI** : Système de traçabilité des minéraux de l'ITA
- OIT** : Organisation Internationale du Travail
- PDG** : Président Directeur Général
- RIO** : Réseau d'Innovation Organisationnelle
- SAEMAPE** : Service d'assistance et d'encadrement des mines artisanales et de petite échelle
- UCB** : Université catholique de Bukavu

Résumé exécutif

La République démocratique du Congo (RDC) est internationalement reconnue pour ses vastes ressources minières, ce qui lui a valu d'être qualifiée de scandale géologique. Notamment à l'Est du pays, de nombreux ménages tirent leurs moyens de subsistance de l'extraction minière artisanale, notamment de l'or, du coltan et de la cassitérite. Cependant, le rôle crucial des femmes dans cette filière est souvent méconnu, malgré son importance. Les lois et politiques mal appliquées et en vigueur contribuent à la discrimination et à l'exclusion des femmes dans ce secteur.

Cette étude vise à éclairer les préjugés traditionnels et à mettre en lumière les violations des droits humains liées à l'exploitation minière, ainsi que leur impact sur les femmes et filles rurales dans les sites miniers de Kabare, Nindja et Kalehe. Elle cherche également à identifier les opportunités et les vulnérabilités des femmes et filles rurales dans et autour des sites miniers au Sud-Kivu et de quelle manière ces violences sont-elles gérées. L'apport économique des femmes et filles rurales dans le secteur minier est significatif, mais souvent informel et peu documenté ainsi que les opportunités que présente les sites miniers pour eux. Pour mener cette étude, une approche qualitative a été adoptée, impliquant des entretiens semi-directifs et des discussions de groupe avec des acteurs de l'exploitation minière artisanale dans 2 Territoires de la Province du Sud-Kivu, soit 4 sites miniers concernés touchés par l'étude à Kalehe et Kabare.

Au total, 55 entretiens individuels et 12 discussion de groupe ont été menés sur quatre sites d'étude différents : Notamment 12 entretiens individuel et 03 discussions de groupe à Nyabibwe, 20 entretiens individuels et 03 discussions de groupe à Lushebere, à Luhihi 11 entretiens individuel et 03 discussion de groupe et à Luhago (Nindja) 12 entretiens individuels et 03 discussions de groupe. En plus des entretiens individuels et de discussions de groupe, des observations directes dans et autour des sites miniers, des échanges selon les catégories d'acteurs directement impliqués dans les activités minières ont été faites dont auprès des femmes et filles rurales victimes des violences sexuelles et basées sur le genre autour et dans les sites miniers, les autorités locales politico-administratives et coutumières, les coopératives des creuseurs, les jeunes et femmes autour des sites miniers, la services sécuritaires (police et armé).

Les résultats montrent que les sites miniers offrent des opportunités économiques pour les femmes rurales, mais elles exposent aussi à des violences sexuelles et basées sur le genre en raison des inégalités persistantes. Bien que les femmes participent activement à l'exploitation minière artisanale, elles font face à des obstacles tels que les préjugés sexistes, la sous-représentation dans la gestion, un environnement dominé par les hommes, un accès limité aux ressources et une insécurité. Ces contraintes varient selon les sites et sont exacerbées par les conflits armés, communautaires et où les traditions coutumières augmentent les menaces de violences sexuelles.

C'est le cas des sites Luhago de la Chefferie Nindja, qui sont affectés par des conflits armés et communautaires, ainsi que par des traditions coutumières qui augmentent les menaces de violence à l'égard des femmes et des filles de suite des préjugés sexistes autour du sexe féminin conduisant à des mariages précoces et forcés. En plus, la proximité des sites miniers avec les villages rend les femmes et les filles particulièrement exposées aux risques. Les déplacements massifs de populations vers les sites miniers, souvent sans structures de protection adéquates, créent un environnement propice à l'exploitation sexuelle et à la traite des personnes. Les réseaux d'exploitants miniers exploitent cette vulnérabilité en recrutant et en exploitant des femmes et des filles pour des activités telles que la prostitution forcée, les mariages forcés et le travail domestique non rémunéré.

Introduction

Cette étude a été réalisée dans le cadre de la mise en œuvre du projet d'autonomisation socioéconomique des femmes et filles rurales victimes de violences sexuelles et basées sur le genre dans et autour des sites miniers, avec le soutien financier de THE CIRCLE (Global Feminism in Solidarity and Action), et mise en œuvre par MKAAJI MPYA asbl.

L'objectif principal de cette recherche est de mettre en lumière les violations des droits humains liées aux activités exercées par les femmes dans et autour des sites miniers artisanaux exploités dans les territoires de Kalehe et Kabare, au Sud-Kivu. L'étude cherche également à analyser l'impact de ces violations sur la vie des femmes et à examiner leur lien avec les causes structurelles et profondes des conflits dans la région.

La République Démocratique du Congo doit assumer sa part de responsabilité dans les atteintes aux droits fondamentaux subies par les femmes congolaises dans le contexte de l'exploitation minière artisanale au Sud-Kivu. Cette réalité souligne la nécessité de mettre en place un cadre légal juridiquement contraignant visant à prévenir et sanctionner les abus dans ces activités extractives, où un nombre croissant de femmes, de filles et d'enfants sont impliqués, parfois de manière forcée ou sous des formes d'exploitation déguisée, tout au long de la chaîne de production.

Dans ce cadre, l'étude s'est concentrée sur la situation des femmes et filles rurales travaillant dans les mines de Nyabibwe, Lushebere, Luhihi et Luhago. Ces sites, situés dans les territoires de Kalehe et Kabare, constituent des espaces où les conditions de vie sont particulièrement précaires, marquées par des violations accablantes des droits humains, une forte insécurité socio-économique et une exposition permanente aux violences sexuelles et basées sur le genre (VSBG).

Pour mieux comprendre cette réalité, la méthodologie adoptée a reposé sur une combinaison de données qualitatives, incluant des entretiens individuels et des focus groups. Cette approche a permis d'analyser la dynamique des rapports de genre, les opportunités limitées qui s'offrent aux femmes dans le secteur minier, leurs multiples vulnérabilités face aux VSBG, mais aussi les stratégies de résilience et de solidarité qu'elles développent au quotidien pour survivre et protéger leur dignité.

Au-delà de la collecte de données, cette étude de base vise à :

- Documenter la problématique de l'exploitation minière artisanale impliquant les femmes et les filles,
- Réaliser une analyse critique de leur situation socio-économique,
- Identifier les défis structurels et les mécanismes de protection à renforcer, et
- Proposer des pistes d'action pour la formulation de politiques publiques, ainsi que pour la mise en œuvre d'initiatives concrètes d'autonomisation et de protection des droits des femmes dans les zones minières.

Ainsi, cette recherche constitue un outil de plaidoyer et de sensibilisation, destiné non seulement aux acteurs de la société civile, mais également aux autorités publiques, aux partenaires techniques et financiers, ainsi qu'aux communautés locales, afin de contribuer à la construction d'un cadre plus juste, inclusif et protecteur pour les femmes et filles rurales du Sud-Kivu.

1. Contexte et justification

La libéralisation du secteur minier en Afrique a attiré un grand nombre d'investisseurs étrangers, allant des multinationales aux sociétés d'exploration et aux aventuriers indépendants. Toutefois, cette ouverture s'est accompagnée de tensions croissantes entre ces acteurs et les communautés locales, souvent marquées par des conflits violents liés à l'accès à la terre, à la dépossession des ressources communautaires, au non-respect des droits des populations locales, à leur exclusion dans la prise de décisions, ainsi qu'à la pollution environnementale résultant des activités extractives (Geenen & Mukotanyi, 2013 ; Hilson, 2012).

Dans l'Est de la République démocratique du Congo (RDC), l'exploitation minière artisanale et à petite échelle (EMAPE) constitue un pilier de l'économie et de la survie sociale. Cette région abrite l'essentiel des réserves de 3T (étain, tantale, tungstène) et d'or, ressources stratégiques pour les chaînes d'approvisionnement mondiales. À elle seule, la province du Sud-Kivu compte plus de 659 sites miniers artisanaux officiellement répertoriés, tandis que le Nord-Kivu en dénombre environ 602 (Masika, 2017 ; IPIS, 2021). Les principaux minerais exploités dans cette province sont l'or, la cassitérite, le coltan, le wolframite et la tourmaline, qui constituent à la fois une source importante de revenus pour les exploitants et une opportunité d'emploi pour les populations locales (Bashwira & Akilimali, 2023).

Un aspect essentiel de ce secteur est la participation constante des femmes. Contrairement à une perception longtemps répandue, elles ne sont pas des actrices marginales : plusieurs études montrent que les femmes peuvent gagner en moyenne jusqu'à six fois plus dans l'exploitation minière artisanale que dans d'autres activités génératrices de revenus (Hayes & Perks, 201). Pourtant, cette contribution économique se heurte à des inégalités structurelles. En effet, les femmes sont majoritairement cantonnées aux tâches les plus pénibles et les moins rémunératrices, telles que le transport des minerais, le concassage, le lavage, le broyage et le tri (Hayes & Perks, 2012b). Elles sont souvent exclues des postes de décision et des bénéfices liés à la commercialisation, dominés par les hommes et par des intermédiaires mieux insérés dans les réseaux de négoce (Kamundala, 2020).

Ces inégalités sont exacerbées par des normes sociales et des tabous coutumiers qui réduisent la légitimité des femmes dans ce secteur. Dans certaines communautés, persiste la croyance selon laquelle la présence des femmes notamment celles en âge de procréer dans les mines serait une menace pour la « fertilité de la montagne », symbole d'un imaginaire patriarcal qui associe la fécondité du corps féminin à celle de la nature (Absi, 2002 ; Hilson, 2012b). De tels mythes justifient l'exclusion symbolique et matérielle des femmes des espaces souterrains et renforcent les logiques de marginalisation.

Sur le plan légal, pourtant, rien n'empêche explicitement la participation des femmes à l'exploitation minière. La Constitution congolaise de 2006, en son article 14, stipule que les autorités publiques doivent « assurer l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes » et garantir leur pleine participation à la vie économique, politique et sociale. De plus, la RDC a ratifié plusieurs instruments internationaux, tels que la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDEF) et le Protocole de Maputo, qui engagent l'État à protéger et promouvoir les droits des femmes. Cependant, l'application de ces textes reste très limitée dans le secteur minier, où l'informalité, la corruption et la faiblesse des institutions locales entretiennent un vide

juridique (World Bank, 2020). Malgré leur forte implication, les femmes subissent plus sévèrement les impacts de l'EMAPE : précarité économique, insécurité sanitaire, exposition accrue aux violences sexuelles et basées sur le genre (VSBG), et marginalisation dans la gouvernance locale (Bashwira et al., 2014 ; Garrett & Lintzer, 2010). Plusieurs recherches soulignent que les impacts différenciés selon le genre sont une dimension cruciale mais encore sous-estimée dans les politiques minières et les programmes de développement (Lahiri-Dutt, 2015 ; Cuvelier, 2014).

Ainsi, bien que les femmes assurent une part essentielle de la main-d'œuvre et contribuent significativement aux revenus des ménages, elles demeurent invisibilisées, marginalisées et privées de reconnaissance sociale dans le secteur minier. Cette contradiction entre contribution économique et exclusion structurelle met en lumière une injustice systémique où les femmes participent à la création de richesses sans bénéficier d'un retour équitable en termes de pouvoir, de protection ou d'opportunités.

Plus encore, leur exclusion des instances décisionnelles locales et des circuits de commercialisation perpétue une dépendance économique et renforce les logiques patriarcales qui façonnent la gouvernance des ressources naturelles. Cette étude se propose dès lors d'examiner, à travers une analyse approfondie des dynamiques de genre dans l'exploitation minière artisanale au Sud-Kivu, les mécanismes qui alimentent cette inégalité persistante, en mettant un accent particulier sur les réalités vécues dans les territoires de Kalehe et Kabare. Elle ambitionne également de questionner le silence des politiques publiques et l'insuffisance des réformes en matière d'inclusion de genre, afin de contribuer au plaidoyer pour une exploitation minière plus juste, équitable et socialement durable.

2. Objectifs

L'objectif global de cette étude est de documenter et analyser les violations des droits humains liées à l'exploitation minière, en mettant en évidence leur impact spécifique sur les femmes et les filles rurales, tout en examinant les opportunités et vulnérabilités qui leur sont associées dans les sites miniers, et en explorant les mécanismes de gestion des violences à leur encontre dans et autour des sites miniers du Sud-Kivu.

Spécifiquement cette étude vise à :

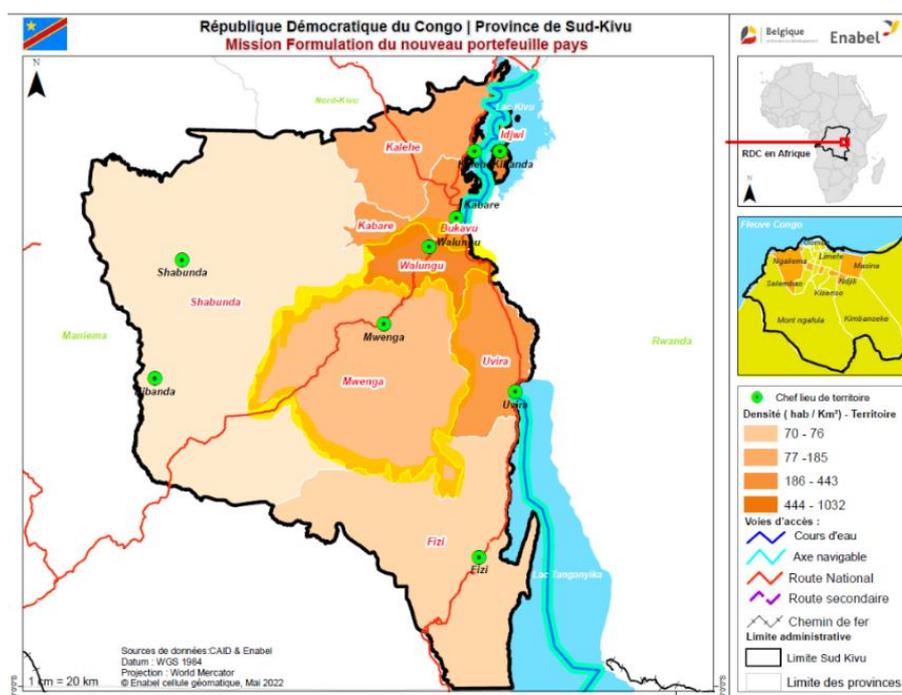
- Comprendre, de manière non exhaustive les cas de violations des droits de l'homme subies par les femmes et les jeunes filles rurales sur les sites miniers du Sud-Kivu, en mettant en évidence les différentes formes de violence auxquelles elles sont confrontées.
- Analyser l'impact spécifique des violations des droits humains sur les femmes et les filles rurales impliquées dans ou vivant à proximité des sites miniers du Sud-Kivu, en identifiant les conséquences physiques, psychologiques, sociales et économiques de ces violences.
- Identifier les opportunités et les vulnérabilités des femmes et des filles rurales dans le contexte de l'exploitation minière, en examinant comment ces dynamiques influencent leur accès aux ressources, à l'éducation, à la santé, à l'emploi et à d'autres aspects essentiels de leur bien-être, et en proposant des recommandations pour renforcer leur protection et leur autonomisation.

3. Méthodologie

a. De la zone d'études

Cette étude a été orientée dans quatre zones minières à savoir : les zones de Nyabibwe et Lushebere dans le territoire de Kalehe, les zones de Luhihi et Nindja dans le territoire de Kabare. Le choix de ces zones a été motivé par le fait que ce sont les zones de mise en œuvre du projet pilote d'autonomisation des femmes et filles rurales victimes des violences sexuelles et basées sur le genre dans et autour des sites miniers mis en œuvre par MKAAJI MPYA asbl.

Ces sites miniers pour cette étude représentent des cas de violences sexuelles basées sur le genre qui du reste, particulièrement préoccupantes en raison de la concentration de la population, des dynamiques socio-économiques spécifiques et des opportunités d'intervention pour autonomiser les femmes et les filles rurales victimes de ces violences. Le cas spécifique des sites de Nindja, les recherches antérieures sur les violences basées sur le genre à Nindja sont rares, voire inexistantes, laissant peu d'informations disponibles sur ce sujet spécifique.



Source : Sous-portefeuille des provinces du Maniema et du Sud-Kivu (Enabel, 2023)

b. Les Zones minières de Nyabibwe et Lushebere à Kalehe

Nyabibwe, située à 100 Km de Bukavu sur la route vers Goma, dans le territoire de Kalehe dans le groupement de Mbinga-Nord, a émergé grâce à l'exploitation de la cassitérite par la Société Minière de Goma dès les années 1975, initialement à Kambulu puis transférée à Nyabibwe. Aujourd'hui, cette zone compte plus de 22 387 habitants, provenant de diverses ethnies telles que les Hutus, les Tembo, les Tutsi, les Havu et les Shi. La population se compose principalement de creuseurs, d'éleveurs de bétail, d'agriculteurs et de petits commerçants. Nyabibwe est également devenue un site pionnier pour le mécanisme de traçabilité des minéraux 3T dans l'est de la RDC (Bashwira & Akilimali 2023b).

Les sites miniers de Lushebere et Nyabibwe, situés dans le territoire de Kalehe au Sud-Kivu, présentent des caractéristiques démographiques, économiques, sociales, ainsi que des sols et des ressources minières spécifiques. Ces sites miniers attirent une population diverse et souvent en mouvement, composée principalement de travailleurs migrants à la recherche d'opportunités d'emploi dans le secteur minier. En raison de l'activité minière, la densité de population varie considérablement en fonction des périodes d'exploitation minière intense ou de ralentissement économique.



L'économie locale est largement dominée par l'exploitation minière, avec une forte dépendance à l'égard des revenus et des emplois générés par cette activité. Les principaux minéraux exploités dans la région, nous pouvons citer l'or, le coltan, la cassitérite et d'autres minerais précieux, qui peuvent avoir des fluctuations de prix importantes sur le marché mondial. Les sols dans ces régions varient aussi, mais ils sont souvent riches en minéraux tels que l'or, le coltan, la cassitérite et d'autres minerais précieux.

L'abondance minière de ces sites attire des investisseurs nationaux et internationaux, ainsi que des acteurs illégaux, contribuant à une exploitation intensive des ressources naturelles. Plusieurs autres activités économiques s'exercent dans le milieu comme moyen de s'organiser pour ceux qui tentent d'éviter de sombrer dans la pauvreté absolue ou d'en sortir. Cette étude a révélé que l'agriculture génère un revenu plus élevé que les activités non agricoles (Bashwira & Akilimali 2023c). L'agriculture dans le milieu présente des opportunités avérées pour la croissance économique, le développement et la réduction de la pauvreté, ils sont aussi confrontés au secteur minier artisanal en pratique. Ces deux secteurs font de Nyabibwe et de Lushebere des centres commerciaux intéressants mais aussi un lieu d'accueil pour les gens qui viennent de Goma et de Bukavu.

c. Zones minières de Luhihi et Luhago dans le territoire de Kabare

Le site minier de Luhihi, situé dans le groupement de Luhihi, territoire de Kabare, est une zone aurifère relativement récente. Les premières découvertes d'indices d'or remontent à 2014, dans une vallée marquant la limite entre deux concessions foncières appartenant à des opérateurs économiques locaux du Sud-Kivu (Afrique Intelligence, 2024).

L'exploitation initiale fut de courte durée, interrompue par un drame ayant entraîné la mort de plusieurs creuseurs artisanaux ainsi que la disparition de bétail qui broutait aux alentours du site. Cet accident marqua profondément la mémoire collective. Toutefois, à partir de mars

2020, dans un contexte de bouleversements socio-économiques liés à la pandémie de COVID-19, le site a connu un véritable boom minier. Des flux massifs de populations, provenant aussi bien de Kabare que des territoires voisins, affluèrent vers Luhihi pour y exploiter le gisement aurifère.

La zone est désormais connue pour son abondance en or, ce qui en fait un pôle d'attraction majeur pour les mineurs artisanaux, les petites coopératives minières, mais aussi des acteurs économiques plus puissants. Luhihi est ainsi passée d'une localité relativement rurale et agricole à un espace dominé par une économie fortement centrée sur l'exploitation aurifère, transformant radicalement les dynamiques sociales et économiques locales.

Depuis 2020, l'exploitation aurifère a bouleversé les modes de vie traditionnels. Hommes, femmes, jeunes et parfois même enfants ont abandonné des activités auparavant essentielles comme l'agriculture, la pêche, le petit commerce, l'artisanat, ou encore la scolarisation pour se consacrer à la recherche de l'or. Si cette ruée a généré des revenus rapides et parfois substantiels, elle a aussi accentué la dépendance vis-à-vis d'une économie instable, soumise aux fluctuations du marché et à l'informalité.

L'absence de respect des lois minières congolaises, conjuguée au non-encadrement des exploitants et au manque de normes environnementales appliquées, a conduit à une dégradation marquée de l'environnement. Le déboisement massif, l'érosion des sols et l'envasement des rivières fragilisent la biodiversité locale et compromettent les terres agricoles, contribuant ainsi à un appauvrissement progressif des communautés autour du site. En dépit de la manne aurifère, une partie importante de la population reste piégée dans un cercle vicieux de pauvreté et de précarité structurelle, illustrant le paradoxe de « l'abondance minérale » qui ne se traduit pas par un développement local durable.



Vue du carrée minier à Nyabibwe dans le territoire de Kalehe (Photo : Gervais M. M, 2025)

À la différence de Luhihi, les sites miniers de Luhago, dans le groupement de Nindja, présentent une diversité minérale plus large, incluant non seulement l'or, mais aussi le coltan, la cassitérite et d'autres minerais précieux. Cette pluralité de ressources a engendré des dynamiques socio-économiques spécifiques, offrant à la fois de nouvelles opportunités en matière d'emploi et de revenus, mais posant également des défis accrus en termes de gestion communautaire, gouvernance des ressources et régulation des flux économiques. Depuis 2013, la région de Nindja est néanmoins marquée par une instabilité chronique. Des conflits armés locaux ainsi que des disputes liées à l'accession au pouvoir coutumier alimentent un cycle de violences récurrentes. L'accès aux ressources minières et forestières constitue l'un des moteurs de ces tensions, transformant les sites miniers en espaces de compétition économique, politique et militaire. Ces conflits exacerbent la vulnérabilité des populations locales, en particulier des femmes, souvent prises entre les exigences de survie économique et les menaces sécuritaires.

4. Type de recherche

Cette étude emprunte une approche qualitative reposant sur une analyse de la documentation existante sur les femmes dans le secteur minier et couvre un large éventail de rapports et d'études récents sur les enjeux et les difficultés que rencontrent les femmes dans ce secteur. Les techniques de collecte de données ont consisté en l'observation participante, en des interviews et entretiens libres avec les membres de la communauté et plus particulièrement avec les femmes creuseuses de minerais dans les différents sites précités. En effet, cette étude a également tenu compte des discussions de groupe et des entretiens individuels ainsi que des contributions d'informateurs clés et d'experts ayant travaillé sur des problématiques de genre dans le secteur minier artisanal au Sud-Kivu.

Nous avons tenu compte de toutes les couches sociales selon l'âge (jeunes, enfants, personnes âgées), le sexe et le genre, ainsi que des catégories d'acteurs en présence (autres communautés, autorités locales, acteurs privés, etc.). La collecte des données documentaires a été effectuée auprès des institutions provinciales, essentiellement auprès des divisions provinciales du développement rural, du genre, famille et enfants, et de la division des mines, mais également à travers la consultation de rapports portant sur la transparence dans le secteur extractif de l'ITIE-RDC (Initiative pour la Transparence dans le Secteur Extractif). C'est à l'aide du guide d'entretien que les données ont été recueillies dans ce travail.

Par ailleurs, cette étude a également mis un accent particulier sur le récit de vie afin de comprendre les dynamiques qui se sont opérées au sein de ces différentes communautés, notamment en rapport avec l'acceptation de la femme en tant que creuseuse, au-delà des pratiques coutumières qui restreignent les activités féminines. Cette technique nous a permis de mieux saisir l'évolution des changements dans ces différentes communautés par rapport à la compréhension et à l'intégration du concept de genre à l'ère de la mondialisation.

Ainsi, les principales sources d'informations ayant contribué à l'entretien sont, entre autres, les autorités locales administratives et coutumières, les agents du Service d'assistance et d'encadrement des mines artisanales et de petite échelle (SAEMAPE), les coopératives des exploitants artisanaux miniers, les négociants, les creuseurs, les agents de la Police des mines et des hydrocarbures, les militants d'organisations de la société civile ainsi que les hommes et les femmes mineurs vivant autour des sites miniers étudiés. Les personnes interrogées ont donné leur accord pour l'échange, soit par l'intermédiaire d'un informateur clé, soit par échantillonnage en boule de neige.

Cette étude, pour être réalisée et répondre aux objectifs fixés, rend tout d'abord compte de l'analyse des données primaires directement collectées sur le terrain à partir des entretiens, des discussions de groupe et des ateliers participatifs, le cas échéant, ce qui nous a permis de synthétiser les informations recueillies auprès de nos informateurs. Par ailleurs, cette recherche analyse également les données secondaires afin de tenir compte des critiques et des recommandations formulées par d'autres chercheurs, ainsi que des rapports sur la problématique du genre dans les sites miniers de la province du Sud-Kivu. En effet, les données collectées ont été transcrites à l'aide des enregistrements (avec un dictaphone) des entretiens réalisés avec différentes catégories socioéconomiques et socioprofessionnelles rencontrées sur le terrain. Comme stratégie, les réponses et arguments répétés plusieurs fois par différents interviewés ont été analysés en calculant la fréquence des réponses pour mieux cerner chaque thème abordé. Nous avons procédé, en fin, à une analyse du réseau d'acteurs afin d'établir une matrice des femmes et des acteurs impliqués dans les activités menées dans et autour des sites miniers.

Enfin, notre analyse s'est appuyée sur une revue systématique des données publiées, afin de les comparer avec celles que nous avons obtenues sur le terrain et de dégager une conclusion ainsi que des recommandations visant l'amélioration des interventions des projets et programmes en lien avec cette étude.

5. La présence des femmes dans les mines au-delà du risque des constructions sociales

5.1. Construction sociale

En ce qui concerne les constructions sociales autour du travail et de la présence des femmes dans les sites miniers, de nombreuses études ont montré l'importance de la contribution de tous les membres de la famille aux revenus du ménage, en particulier celle des femmes. Comme l'a souligné Poulin (2011), le travail des femmes dans ce secteur reste souvent irrégulier, invisibilisé et difficile à quantifier, bien qu'il constitue une ressource essentielle pour la survie des ménages.

Ainsi, une étude menée par l'Université de Carleton (2017) en partenariat avec Afrique Canada et le Development Research and Social Policy Analysis Centre, intitulée « Les femmes dans l'exploitation minière artisanale et à petite échelle : l'autonomisation, défis et opportunités », a mis en évidence de fortes disparités dans la participation des femmes au sein de l'exploitation minière artisanale. Malgré une certaine évolution dans la division sexuée du travail, les normes sociales, croyances et valeurs patriarcales continuent de limiter la pleine participation des femmes dans ce secteur. Ces barrières empêchent les femmes de tirer pleinement profit de leur labeur, alors même que les revenus générés pourraient significativement contribuer au bien-être économique et social de leurs ménages.

Il convient de préciser que les femmes jouent un rôle déterminant dans l'exploitation minière à travers toute la République démocratique du Congo, bien que leurs tâches diffèrent largement de celles des hommes. Souvent méconnaissantes de leurs droits en matière d'accès et de contrôle des ressources minières, elles se retrouvent cantonnées à des activités faiblement rémunérées, telles que le concassage, le lavage, le tamisage et le tri des

minerais. Ce travail de l'ombre, pourtant indispensable au processus d'extraction, reste peu valorisé et les place dans une situation de marginalisation économique.

Par ailleurs, au-delà des tâches productives, la présence des femmes dans les sites miniers des territoires de Kabare et de Kalehe s'accompagne également de formes d'exploitation et de vulnérabilité accrues. Plusieurs enquêtes révèlent notamment des cas d'exploitation sexuelle, dont elles sont victimes de la part de certains exploitants et propriétaires de minerais. Cette réalité illustre la persistance d'inégalités structurelles où l'accès aux ressources minières est non seulement genré, mais aussi traversé par des rapports de pouvoir, de dépendance et de violence. En effet, les femmes, souvent contraintes par la pauvreté et l'absence d'alternatives économiques, se retrouvent dans des positions de subordination qui les exposent à des abus physiques, psychologiques et économiques.

Ces dynamiques renforcent un cercle vicieux : alors qu'elles assurent une main-d'œuvre indispensable aux activités minières, elles demeurent privées de reconnaissance sociale, d'autonomie économique et d'accès équitable aux bénéfices de l'exploitation. Dans certains cas, cette précarité pousse même certaines femmes à recourir au travail sexuel comme stratégie de survie, ce qui accroît leur vulnérabilité face aux infections sexuellement transmissibles, aux grossesses précoces et à la stigmatisation sociale.

En outre, l'absence de mécanismes de protection sociale et juridique adaptés, conjuguée à la faible représentativité des femmes dans les coopératives minières ou les structures décisionnelles locales, limite leurs capacités de revendication et de négociation. Les pratiques coutumières et les normes patriarcales continuent ainsi de constituer un verrou majeur à leur autonomisation, perpétuant des rapports inégalitaires dans l'accès, le contrôle et la gestion des ressources minières.

5.2. Les profils socioéconomiques des femmes exploitants les minerais à Kabare et à Kalehe

En ce qui concerne les activités minières exercées par les femmes dans les sites de Kalehe et Kabare au Sud-Kivu, beaucoup pourraient penser qu'elles occupent des positions marginales, rejetées au sein de leurs familles ou de leurs communautés, et qu'elles se livrent à des travaux pénibles dépassant souvent leurs forces physiques. Cependant, ces perceptions simplifient à l'excès une réalité beaucoup plus complexe et multidimensionnelle. Les entretiens réalisés sur le terrain montrent qu'il existe plusieurs profils de femmes dans le secteur minier. Certaines sont dites « d'affaires », c'est-à-dire qu'elles disposent d'un niveau de vie relativement stable et de moyens financiers qui leur permettent de négocier directement les produits extraits par les creuseurs, de superviser certaines opérations ou même de gérer des petites coopératives minières.

À l'inverse, d'autres femmes, dépourvues d'accès aux ressources naturelles comme la terre ou le capital, considèrent les mines comme leur seule alternative pour subvenir à leurs besoins essentiels et à ceux de leurs enfants. Ces différences de statut économique et d'accès aux ressources illustrent non seulement la diversité des parcours féminins, mais également les inégalités structurelles et les contraintes sociales qui pèsent sur les femmes dans ce secteur. Ainsi, si certaines parviennent à renforcer leur autonomie économique, d'autres restent vulnérables et dépendent entièrement des conditions instables du travail minier.

Par ailleurs, un grand nombre de femmes s'investissent dans des activités commerciales périphériques autour des sites miniers, qui constituent une source complémentaire de revenus et un levier d'autonomisation. Ces activités incluent, entre autres, la gestion de restaurants et de petits commerces le long des routes menant aux sites, les bars, les bistros, les boîtes de nuit et les guest houses. Ces activités, souvent informelles, sont essentielles pour soutenir l'économie locale et créer un écosystème autour des sites miniers, mais elles exposent également les femmes à des risques importants, notamment la précarité économique, l'exploitation et, dans certains cas, les violences sexuelles.

De surcroît, la forte attractivité des sites miniers attire des populations venues de différents horizons, ce qui génère à la fois des opportunités économiques et des tensions sociales, des conflits liés à l'accès aux ressources, ainsi qu'une concurrence exacerbée autour des activités minières et commerciales. Ainsi, ces dynamiques révèlent la complexité des interactions entre genre, pouvoir économique et participation des femmes dans l'exploitation minière artisanale du Sud-Kivu, montrant que malgré leur marginalisation, les femmes développent des stratégies d'adaptation et de résilience, souvent en combinant travail minier, activités commerciales et réseaux de solidarité au sein de leurs communautés.

Enfin, il est important de souligner que les femmes ne sont pas de simples actrices passives dans ce système. Beaucoup mobilisent leur expertise, leur expérience et leur réseau social pour optimiser les revenus familiaux, sécuriser leur autonomie financière et revendiquer progressivement une meilleure reconnaissance sociale. Ces stratégies incluent, par exemple, l'investissement dans l'éducation de leurs enfants, la participation à des coopératives minières locales, l'organisation de groupes de travail entre femmes ou encore l'accès à des microcrédits. En conséquence, l'étude des femmes dans les sites miniers de Kalehe et Kabare ne peut se limiter à une vision de vulnérabilité : elle doit également considérer leur rôle actif dans la transformation socioéconomique locale et leur contribution à la dynamique économique régionale. Cette approche met en lumière la nécessité de politiques publiques et d'interventions ciblées qui renforcent les capacités des femmes, promeuvent l'égalité de genre et assurent un développement inclusif et durable dans le secteur minier artisanal.

5.3. Secteur minier, un environnement dangereux pour les femmes

Il est important de souligner que l'exploitation minière, tant à grande qu'à petite échelle, constitue le principal moyen de subsistance de milliers d'hommes et de femmes dans les territoires de Kalehe et Kabare. Selon nos entretiens, une personne sur deux admet avoir déjà travaillé dans un site minier, ce qui fait de ce secteur une source de revenus essentielle, juste derrière l'agriculture, qui demeure le pilier économique des populations rurales plus éloignées des mines. Cependant, les femmes restent souvent exclues de l'exploitation des mines souterraines et de nombreuses autres activités à forte valeur ajoutée. Elles continuent de subir des discriminations et rencontrent d'importants obstacles en matière de travail décent (OIT, 2021). Certaines de leurs activités, comme le « droumage² », sont particulièrement dangereuses et toxiques, exposant les femmes à des risques sanitaires graves, notamment sur la santé reproductive à long terme, alors qu'elles ne bénéficient généralement d'aucune protection appropriée.

² Le « droumage » désigne une activité spécifique dans le processus d'exploitation minière artisanale, souvent effectuée par les femmes. Il s'agit essentiellement de trier, tamiser et séparer le minerai des impuretés après son extraction.

Par ailleurs, dans ces zones rurales du Sud-Kivu, les sites miniers se sont transformés en centres économiques dominants, entraînant l'abandon progressif de secteurs traditionnels comme l'agriculture. Cette mutation rend les femmes et les filles rurales particulièrement vulnérables aux violences. L'un des premiers facteurs est la migration et le déplacement de populations. Les sites miniers attirent une main-d'œuvre masculine migrante, provenant souvent des coins les plus reculés des provinces voisines, ce qui perturbe l'équilibre démographique local et crée un environnement propice aux violences sexuelles et à l'exploitation, surtout lorsque ces hommes disposent de ressources financières dans des contextes précaires et instables.

Deuxièmement, l'expansion des activités minières perturbe les structures sociales et économiques traditionnelles. Les rôles et responsabilités des femmes au sein des communautés agricoles sont profondément bouleversés, augmentant leur exposition à la violence domestique et communautaire. Ces perturbations s'ajoutent aux effets des conflits armés, des tensions communautaires et du changement climatique, qui fragilisent davantage le tissu social local.

Troisièmement, la concentration des opportunités économiques autour des sites miniers accroît le risque d'exploitation économique. Les femmes et les filles rurales de Kabare et Kalehe, ainsi que celles venues des territoires voisins, sont souvent contraintes à travailler dans des conditions dangereuses et précaires, parfois sous forme de travail forcé ou de prostitution dans les maisons situées autour des mines et dans les villages environnants.

Quatrièmement, l'accès inégal aux ressources renforce la dépendance économique des femmes et augmente leur vulnérabilité aux violences économiques et sexuelles. Dans les quatre zones étudiées, l'affaiblissement des filets de sécurité sociale traditionnels est manifeste : les communautés abandonnent progressivement les activités agricoles et autres moyens de subsistance stables au profit des revenus incertains générés par les mines. Ce déclin des protections économiques et sociales laisse les femmes et leurs familles sans ressources suffisantes pour faire face aux crises, aux chocs climatiques et aux pressions économiques, exacerbant ainsi leur vulnérabilité aux abus et à l'exploitation sexuelle.

En outre, l'accès aux soins de santé demeure limité, en raison du coût élevé et de l'absence de structures sanitaires de qualité. Les maladies graves nécessitant un transfert vers des hôpitaux équipés entraînent des dépenses souvent insurmontables, contribuant à une forte mortalité féminine. La pollution de l'eau, due aux activités minières artisanales, constitue également une menace majeure pour la population, notamment pour les femmes et les filles rurales qui assurent les tâches domestiques. Les sources d'eau sont souvent les mêmes que celles utilisées pour le lavage des minerais, la baignade et le linge, ce qui favorise la propagation de maladies hydriques dangereuses.

De surcroît, les conditions de travail des femmes sur les sites miniers restent extrêmement pénibles et risquées. Beaucoup travaillent même lorsqu'elles sont malades ou enceintes, motivées par les besoins économiques de leur ménage. Les puits creusés à plusieurs centaines de mètres nécessitent une force physique que les femmes ne peuvent souvent pas mobiliser, limitant leur participation aux activités de creusage et les cantonnant à des tâches périphériques au profit des hommes.

Enfin, de nombreuses activités se développent autour des sites miniers de Nyabibwe, Lushebere, Luhihi et Nindja, majoritairement exercées par des femmes et des filles, mais dont la rentabilité monétaire reste très faible. Ces sites sont désormais de véritables

centres commerciaux et sociaux, attirant des populations diverses et accentuant des pratiques à risque, telles que la prostitution et les violences sexuelles, notamment le viol, qui se multiplient dans ces contextes de précarité et d'urbanisation minière informelle. Ainsi, l'exploitation minière, tout en constituant une source de revenus essentielle, exacerbe les inégalités de genre, fragilise les réseaux de soutien communautaire et augmente les risques de violence et d'exploitation pour les femmes et filles rurales du Sud-Kivu.

5.4. Défis des femmes et mécanismes de résilience d'accès aux mines

Les femmes et filles du Sud-Kivu font face à de nombreux défis lorsqu'elles tentent d'accéder aux activités minières, mais elles développent également des mécanismes de résilience pour naviguer dans ce contexte souvent difficile et fortement genré. Sur les sites de Nyabibwe, l'histoire des femmes responsables de la disparition de filons dans certaines mines continue d'être évoquée par les hommes, renforçant des perceptions de vulnérabilité ou de danger associées aux femmes. Malgré cela, les femmes ont réussi à ouvrir plusieurs portes d'accès dans les mines : certaines deviennent commerçantes, un niveau considéré comme supérieur dans l'organisation sociale et économique de Nyabibwe.

Plusieurs hommes travaillant dans différents sites miniers de Kalehe et Kabare affirment que pendant les menstruations, les femmes auraient moins de possibilités de travailler efficacement et d'obtenir les ressources nécessaires. Ils l'associent parfois à un moment où les accidents mortels seraient plus fréquents dans les carrières. Cette croyance, bien que subjective, est dangereuse car elle contribue à justifier l'exclusion des femmes du travail minier et perpétue des pratiques sociales discriminatoires qui restreignent leur pleine participation. Cependant, ces obstacles ne découragent pas totalement les femmes ; elles continuent de développer des stratégies pour contourner ces normes restrictives et affirmer leur place dans l'économie minière locale.

Par ailleurs, de nombreuses femmes des villages environnants sont membres d'associations villageoises d'épargne et de crédit (AVEC). Ces structures leur permettent de cotiser pour subvenir à leurs besoins élémentaires, de soutenir leurs familles et de financer des petits projets tels que l'agriculture ou le commerce de détail. Bien que ces associations n'interviennent pas encore dans les projets de développement à grande échelle, elles jouent un rôle crucial en tant que filet de sécurité économique et en favorisant la solidarité entre les femmes.

Dans les sites miniers de Kalehe et Kabare, on retrouve également les femmes appelées localement « Shahouleurs³ » en Kihavu et Mashi. Elles se regroupent dans des associations dont l'objectif est de nettoyer la matière et de faciliter l'achat du sable. Ces femmes jouent un rôle central dans le processus d'extraction et de commercialisation des ressources minérales :

³Le terme « Shahouleur » désigne, dans le contexte des sites miniers du Sud-Kivu (notamment à Kalehe et Kabare), les femmes qui s'occupent principalement du nettoyage, du tri et de la préparation du minerai extrait. Elles ne creusent généralement pas elles-mêmes dans les puits, mais jouent un rôle essentiel dans la chaîne de valeur minière en rendant le minerai exploitable et commercialisable. Ces femmes peuvent également s'organiser en associations ou groupes collectifs afin de mieux structurer leur activité, négocier la vente des minerais ou du sable, et se soutenir mutuellement. Le terme reflète ainsi une fonction économique spécifique et socialement reconnue, même si elle reste souvent invisible et sous-évaluée par rapport aux hommes creuseurs.

elles assurent la transformation, le triage et la logistique, garantissant ainsi que le minerai atteint le marché. Une femme « Shahouleur » explique :

« Mon mari et moi, travaillons dans la carrière, nous n'avons pas beaucoup d'argent, lui il est porteur et moi, Shahouleur. C'est un travail très dur mais nous n'avons pas d'autre choix. C'est travail est vraiment compliqué car de fois tu vas nettoyer du sable, tu trouves que c'est du bon boulot, d'autre fois c'est moi qui perds et là mon mari n'arrive pas à comprendre et pourtant on ne peut pas gagner tous les jours. C'est un grand boulot trop stressant, de fois mon mari est jaloux car nous achetons du sable auprès des hommes et il faut le supplier pour qu'il accepte de te vendre à bon prix. De fois ils te courtisent et ça revient de toi d'être forte et quand ça dérange, il faut changer de clients et même le nouveau, finira par te courtiser aussi et il faut encore changer. De fois tu te retrouves avec celui qui t'a déjà courtisé, il faut envoyer une collègue qui ne sera pas toujours transparente envers toi ou elle n'a pas ta chance dans le choix du sable. Beaucoup de Shahouleur tombent comme ça. Beaucoup des ménages se croulent dans ces sens »⁴.

En outre, ces mécanismes d'organisation et de solidarité démontrent que, malgré les contraintes, les femmes ne sont pas de simples actrices passives : elles négocient, innovent et s'adaptent aux conditions difficiles des sites miniers. Leur présence, bien que souvent sous-estimée, constitue un levier crucial pour le développement économique local et un espace d'autonomisation progressive, révélant une capacité d'initiative et de résilience qui défie les normes sociales traditionnelles.

La plupart des « Shahouleurs » sont des femmes vivant seules, souvent parce que leurs conjoints ont quitté le foyer ou sont absents pour des raisons économiques. Elles portent ainsi l'entière responsabilité de la survie et du bien-être de leurs enfants, devant assumer à la fois la scolarisation, le logement, la nourriture et la sécurité. Leur rôle dépasse largement le cadre de simples activités minières ; il s'inscrit dans un système de survie familiale complexe, où elles doivent jongler entre tâches domestiques, soins aux enfants et travail dans les sites miniers. En parallèle des « Shahouleurs », on trouve les femmes porteuses, dont le rôle consiste à transporter le sable et les pierres extraites des mines vers les lieux de stockage, les maisons ou les points de vente. Elles participent également au transport des minerais bruts susceptibles d'être écrasés pour en faciliter l'exploitation. Ces femmes travaillent souvent dans des conditions extrêmement pénibles : charges lourdes, terrains instables, exposition à la poussière et au bruit des machines, avec peu ou pas de mesures de protection physique ou sociale.

Pour protéger leur travail et leurs revenus, ces femmes tentent de s'organiser en associations collectives, mais celles-ci sont souvent peu structurées et manquent de ressources ou de soutien institutionnel, limitant leur capacité à atteindre les objectifs fixés et à améliorer leurs conditions. Malgré ces difficultés, ces regroupements constituent un véritable mécanisme de résilience : ils permettent aux femmes de se soutenir mutuellement, d'échanger des conseils, de partager des informations sur le marché et de créer un début de sécurité économique collective. Une femme porteuse parle de sa situation :

« Moi je suis porteuse dans la carrière, si j'avais d'autre choix, je ne faire pas ce travail. J'ai un mari qui ne fait rien et il n'a rien. Nous avons des enfants à nourrir à vêtir et ils étudient car il y a la gratuité de l'enseignement. J'ai déjà avorté une fois dans ce boulot. Nous portons des

⁴ Entretien réalisé avec une femme porteuse dans le site minier de Luhago en territoire de Kabare, le 29 janvier 2024

charges plus lourdes que notre poids. De fois les clients nous trompent, ils vous donnent un colis de 40kg, ils vous disent que c'est 30kg. Nous parcourons de longue distance et cela nous épuise. Quand tu arrives à la maison tu es incapable d'advenir à ton devoir conjugal, le mari ne va pas comprendre et trouve que c'est devenu une habitude. De fois, il te frappe, il t'insulte en te traitant de tous les mots, de fois il t'accuse d'avoir d'autres hommes et certains hommes finissent par partir ou épouser une autre femme. Le mien est encore là peut-être parce qu'il n'a rien »⁵.

Les femmes porteuses vivent pour la plupart seules et se trouvent très souvent contraintes à ce choix par les circonstances économiques et sociales. Leur quotidien est rythmé par le transport des minerais et du sable, une activité physiquement épuisante et peu rémunérée, qui constitue pourtant le principal moyen de subvenir aux besoins de leur famille. Elles combinent ce travail harassant avec la gestion de leur foyer, assurant la scolarisation des enfants, la préparation des repas et le maintien d'un abri, le tout dans des conditions de précarité et d'exposition constante aux risques liés à l'activité minière. Par ailleurs, on trouve également à Nyabibwe des femmes exerçant des activités sexuelles professionnelles. Cette catégorie de femmes se concentre principalement autour des sites miniers, cherchant à tirer un revenu de l'afflux massif de mineurs et de travailleurs migrants. À Luhihi, ces femmes se trouvent à la fois dans les sites miniers et dans leurs environs immédiats, formant un réseau d'activités informelles qui répond à la demande économique générée par l'exploitation minière. Une professionnelle de cette activité raconte :

« Je suis tenancière de cette buvette, le client nous rencontre ici car nous ne pouvons pas accéder dans la carrière et cela même le grand souci de notre travail. Une fois à l'intérieur nous savons qui a eu et qui n'a pas eu pour préparer notre attaque. Je ne suis pas natif d'ici, je viens de loin donc je suis venu chercher de l'argent et rien que l'argent. Nous attendons alors les hommes dehors »⁶.

5.5. Le travail des femmes dans les mines toujours contestées

Plusieurs facteurs limitent la participation des femmes dans les mines. Bien que la loi leur reconnaisse formellement le droit d'accéder à tous types de travaux, la méconnaissance de leurs droits en tant que femmes, couplée à l'influence persistante des us et coutumes patriarcaux, les maintient dans une position de subordination au profit des hommes. En réalité, une femme sur deux travaillant dans les sites miniers est mariée, assumant à la fois des responsabilités domestiques et économiques, souvent dans des conditions difficiles. Selon les perceptions locales, les hommes sont censés assurer le travail minier afin de protéger leurs épouses des dangers inhérents aux activités souterraines, qui pourraient provoquer des accidents graves, voire mortels, mettant en péril l'existence même de la famille et le bien-être des enfants. Dans ce contexte, chaque jeune homme âgé de 18 ans dans ces zones est considéré comme apte à prendre une épouse et à pourvoir à ses besoins, ce qui explique pourquoi le travail féminin est fréquemment contesté et découragé par certaines autorités coutumières, qui exercent leur pouvoir pour préserver les rôles traditionnels et protéger, selon eux, la famille et la communauté. Lors d'un entretien avec une autorité coutumière locale, celle-ci a expliqué :

⁵ Entretien réalisé avec une femme porteuse dans le site minier de Nyabibwe en territoire de Kalehe, le 17 janvier 2024

⁶ Entretien réalisé par un commerçant des bières dans le site minier de Luhihi en territoire de Kabare, le 19 janvier 2024

« Ici à Luhihi vous n'en croirait pas mais les hommes dorment pauvre et se réveille riche. Qu'elle que soit son âge, son rang social. Nous assistons à des scènes spectaculaires dans ce village. Un jeune homme s'investi, il abandonne autres activités, les études et il vient travailler ici dans la carrière. Quelque jour plus tard on vous dit qu'il est devenu fortuné. Il change déjà sa vie, il pense directement à se marier et beaucoup des filles mineures sont victimes, il achète voiture et ouf ! il change complètement. Pour ce qui ont de la chance préserve cette opportunité et pour nombreux ils le gaspillent et quelque mois plus tard, ils reviennent fauchet plus qu'ils ne l'étaient au paravent. Dans ce laps de temps il l'aura déjà détruit la vie des plusieurs filles, on voit même des femmes au foyer qui sont victime »⁷

Plusieurs creuseurs dénoncent, malgré leurs succès dans le secteur minier artisanal, le comportement de certains de leurs pairs. En effet, la majorité des carrés miniers se situent dans des villages ou des cités en pleine évolution, où les dynamiques sociales et économiques sont en constante mutation. Certains hommes creuseurs changent radicalement de comportement dès l'apparition de nouveaux filons, se laissant entraîner dans des activités sexuelles incontrôlées. Cette situation n'est possible que grâce à la présence de professionnelles du sexe, prêtes à répondre aux sollicitations des creuseurs d'or ou de cassitérite présents dans les quatre sites miniers étudiés. Cette dynamique a des conséquences graves sur la santé publique. Les maladies sexuellement transmissibles se propagent rapidement, touchant non seulement les travailleurs des sites miniers mais également les communautés environnantes. Dans ce contexte, les avortements deviennent fréquents, souvent pratiqués dans des conditions dangereuses, et il n'est pas rare de trouver des fœtus abandonnés dans les alentours des sites miniers.

Au-delà de l'impact sanitaire, cette situation accentue la vulnérabilité sociale et économique des femmes. Beaucoup sont contraintes de recourir à ces activités pour survivre, tandis que l'absence de programmes de sensibilisation et de protection laisse ces populations exposées à la stigmatisation, à l'exploitation et à la violence. La combinaison de la pauvreté, du manque d'accès aux soins de santé et de la pression des conditions économiques extrêmes crée un cercle vicieux qui maintient les femmes dans une situation de précarité quasi permanente.

« Nous nous sommes venues ici pour travailler, on nous appelle des creuseurs sans bêche. Au début déjà j'envoyé chez moi plus de 800.000Fc voire 1.000.000Fc mais aujourd'hui ça devient compliqué depuis que même les filles du village s'unissent dans notre métier, on ne se retrouve à peine pas. Impossible de se soulever car ces sont eux les autochtones, leurs parents risquent même de nous chasser de leurs maisons. Avant notre tarification de coup pressé n'allait pas en deçà de 20.000FC mais ces filles du village commencent même à prendre 5000FC et parfois prise gratuitement ! c'est grave. Je ne vois plus l'avenir dans cette carrière car ce à base de mon boulot ici que je fais vivre ma famille à Bukavu »⁸.

Cette déclaration des femmes professionnelles de sexe dans les sites miniers démontre, de part et d'autre, que le métier du sexe n'est plus une question simple, nécessitant d'ailleurs une réglementation. En outre, ce métier est « infiltré » par d'autres personnes provenant d'autres endroits en dehors des sites miniers. Généralement, les nouveaux sites miniers attirent les personnes de toutes les catégories, car au début, nombreux secteurs d'activités doivent être développés.

⁷ Entretien réalisé avec un creuseur d'or dans le site minier de Luhihi en territoire de Kabare, le 27 janvier 2024

⁸ Entretien réalisé avec une professionnelle de sexe dans le site minier de Luhihi en date du 25 janvier 2024

5.6. La place traditionnelle des femmes dans les mines affecte la vie amoureuse des couples.

Aujourd'hui, l'entrée des femmes dans les mines perturbe souvent les relations amoureuses au sein des ménages. Le travail minier bouleverse l'équilibre socioculturel traditionnel, et les principales victimes semblent être les hommes. De nombreuses épouses se sentent seules malgré leur vie en couple. Il faut savoir que certains hommes, qu'ils soient creuseurs ou acheteurs, dépensent parfois des sommes considérables pour manipuler ou corrompre des femmes et même des petites filles mineures dans les villages autour des sites miniers, sans se soucier des conséquences sur leurs familles, dont certaines vivent à proximité des mines. Face à cette situation, de nombreuses femmes choisissent de descendre elles-mêmes dans les mines pour travailler. Cette décision leur permet de s'affranchir de la dépendance économique vis-à-vis de leurs maris, remettant ainsi en question le pouvoir traditionnel des hommes au sein de la communauté. Malgré leur détermination, elles restent souvent limitées par les us et coutumes qui leur imposent leur « place » et le respect envers leurs maris. Cependant, lorsque la situation ne change pas, certaines femmes choisissent d'abandonner le mariage et de vivre seules, affirmant ainsi leur autonomie. Le combat pour l'indépendance économique et sociale ne s'arrête pas là. Sophie, une femme ayant travaillé pendant trois ans sur le site minier de Lushebere, témoigne de son expérience :

« Je suis une mère de 7 enfants je faisais le commerce de haricot et cultivé mon champ. Mon mari est creuseur dans la mine mais ça fait plus de trois mois qu'il n'est pas revenu à la maison. On me dit qu'il cour déjà avec ma voisine qui tient un restaurant dans la carrière. Ça faisait déjà un moment que je lui disais que je ne plus d'argent pour continuer le commerce d'haricot car j'ai payé la scolarité de 4 enfants qui sont à l'école secondaire. Il m'avait battu comme pas possible juste à l'idée de savoir que je veux faire la mine. Aujourd'hui, je commence à manquer de quoi me mettre, ma première fille va présenter son examen d'Etat, je ne sais comment je veux m'y prendre. Je lui donne encore un mois, s'il ne revient pas, je lui quitte. Je préfère être seule que mal accompagné »⁹.

Cependant, les us et coutumes, bien qu'établis et respectés, révèlent le degré d'influence exercé par les hommes par rapport aux femmes, ainsi que l'impact des règles coutumières sur l'ensemble de la communauté. Les femmes, souvent ignorantes de leurs droits, se soumettent sans contestation aux lois traditionnelles. C'est pourquoi l'émancipation féminine tarde encore, surtout en milieu rural. Pourtant, certaines femmes parviennent à s'affranchir de ces normes et à établir elles-mêmes les règles liées au mode de vie qu'elles souhaitent mener. Cette démarche n'étant pas aisée, nombreuses sont celles qui rejoignent désormais des mouvements de protestation, contestant ouvertement les lois établies et les pratiques discriminatoires.

En réalité, le travail dans les mines nécessite, au sein des ménages, une main-d'œuvre suffisante capable de générer des revenus conséquents. Cet impératif pousse certains hommes à épouser une deuxième, voire une troisième femme, parfois en contradiction avec les us et coutumes. Les femmes continuent cependant à être exploitées : au-delà du respect formel des traditions, elles restent prisonnières d'un héritage historique qui a légitimé le mariage comme une institution fondée sur la soumission de la femme à l'homme. Les travaux agricoles et les tâches effectuées dans les sites miniers illustrent encore l'importance

⁹ Entretien réalisé par une femme commerçante dans le site minier de Lushebere en date du 21 janvier 2024

de la contribution des enfants et des femmes dans ces sociétés patriarcales à faibles revenus, où leur rôle dépasse largement la simple production économique. Certaines femmes témoignent de cette réalité, dénonçant l'injustice sociale tout en affirmant leur détermination à reconstruire leur autonomie et à revendiquer leur dignité au sein des familles et de la communauté. Une femme ajoute :

« Je suis dans la mine et je suis ménagère, je travaille avec mon mari qui est creuseur et nos enfants nous aident quand ils le peuvent. Nous travaillons dur c'est vrai pour nouer les deux bouts du mois. J'ai toujours dit que les travaux des mines c'est un boulot qui paye bien mais toute seule je n'arriverai pas. Mon mari ici qui est là sait aussi que toutes les femmes qui vont dans les mines ne sont pas toute prostitué, il y a cette minorité qui y vont pour le bien de la famille. Je reconnais aussi par expérience qu'il y a de ces femmes qui y vont pour le bien de la famille et finissent par se perdre et cela parce qu'elles ont été mal accompagnées »¹⁰.

Dans le contexte difficile des sites miniers de Kalehe et Kabare, de nombreuses femmes assument seules la responsabilité de nourrir et d'élever leurs enfants, tout en affrontant des conditions de travail extrêmement éprouvantes. Le travail dans les mines, bien que dangereux et peu rémunéré, constitue pour elles une source indispensable de revenus et un moyen de survivre face aux pressions économiques et sociales. Ces femmes développent une résilience impressionnante, jonglant entre l'entretien du foyer, les obligations familiales et les tâches ardues dans les mines. C'est dans ce contexte que certaines femmes font le choix de s'investir pleinement dans ce travail, non seulement pour assurer leur propre survie, mais surtout pour offrir à leurs enfants des opportunités que la pauvreté et les contraintes sociales auraient pu leur refuser. Le témoignage suivant illustre parfaitement cette détermination et ce courage au quotidien :

« Je suis aussi ménagère, je suis veuve et j'ai 9 enfants. Je suis déjà ancienne dans ce travail et cela que je tiens tout ce que j'ai. Mes deux premières filles vont faire l'université, je veux les envoyés chez ma petite sœur en ville et promet de travailler jusqu'à la dernière goutte de mon corps pour qu'elles ne manquent de rien et demain si le Seigneur me prête vie, je veux le voire faire autre chose que les mines »¹¹.

Parallèlement, certaines femmes privilégient la coexistence avec les hommes pour éviter les conflits tout en participant à l'économie locale de manière plus indirecte, par l'agriculture ou le petit commerce. Une commerçante à Luhago explique :

« Nous ici nous ne voulons pas la guerre avec nos hommes. Nous reconnaissons que les travaux des mines sont plus rentables que tout autre métier. Nous ici, nous leur laissons leur cop. Ici la majorité des femmes font l'agriculture, du petit commerce ; soit des braises, du lait, des arachides, avocats, beignets et d'autres divers manufacturé. Il y a un nombre très réduit des femmes du village porteur et les professionnelles de sexes qui viennent d'ailleurs. Bien que la vie soit déjà difficile mais nous ne voulons pas la guerre d'avec ces hommes »¹².

¹⁰ Entretien réalisé par une femme travaillant dans le site minier de Lushebere, le 24 janvier 2024

¹¹ Entretien réalisé dans le site minier de Luhago en territoire de Kabare, le 18 janvier 2024

¹² Entretien réalisé en date du 25 janvier 2024 avec une femme PDG dans le site minier de Luhago en territoire de Kabare

5.7. L'aspect paradoxal de l'emploi minier vient conforter l'évolution du statut de la femme

Analyser l'emprunt paradoxal du secteur minier révèle comment celui-ci contribue à redéfinir le statut de la femme, en le déplaçant vers un profil plus ouvrier et urbain, caractérisé par une division sexuelle du travail et une domination masculine souvent plus marquée que dans les zones rurales. Ce phénomène s'inscrit dans un contexte plus large de mondialisation néolibérale, qui exacerbe les inégalités économiques et sociales, non seulement entre riches et pauvres, mais aussi entre hommes et femmes. Ces inégalités se manifestent par une répartition inégale des tâches et des responsabilités, par la difficulté à concilier les multiples rôles assignés aux femmes et par leur accès limité aux ressources et aux bénéfices du développement (Ryckmans & Maquestiau, 2008).

Dans les mines, cette hiérarchisation se matérialise à travers des règles tacites ou explicites, souvent conçues par les hommes pour reléguer les femmes à des positions périphériques, justifiant cette exclusion par des arguments liés à l'érotisation du corps féminin et à la supposée fragilité des femmes dans les travaux miniers. Pourtant, ces représentations sont à la fois arbitraires et oppressives, et elles entravent la reconnaissance des compétences réelles des femmes. A ce propos, le témoignage d'une femme PDG qui défend son rôle et sa légitimité dans ce secteur

« Je pense que les hommes ont mal placé leur jalousie quand ils veulent inventer une histoire comme quoi la présence féminine fait fuir les minerais. Je suis PDG et ça fait quatre ans que je travaille avec eux ici. Qu'ils viennent m'expliquer comment ma présence ici les étouffe. J'ai payé ma terre comme eux, j'y investi de l'argent comme eux et ils veulent que je parte quand je veux produire pour que le minerai ne puisse fuir ? C'est du n'importe quoi, j'entre dans le trou, j'y passe la nuit avec eux et nous trouvons notre gain ensemble pour dire " je vois" ! pour quoi ils ne font pas fuir les géologues féminins qui passent régulièrement ou les touristes femmes qui arrivent si souvent ! On dirait qu'il y a de différence entre le couche intello-féminin et les femmes mineures ? ».

6. Les rôles des parties prenantes dans l'exploitation minière artisanale

Malgré l'importance centrale de la coutume au sein des communautés Sud-Kivutiennes, il demeure indispensable d'analyser, de comprendre et de questionner les rôles des différentes parties prenantes ainsi que leur engagement en matière d'émancipation des femmes, surtout dans le contexte particulier de l'exploitation minière artisanale. Cette analyse ne se limite pas à la simple observation des pratiques sociales ; elle implique également de saisir comment les normes traditionnelles, les dynamiques économiques et les rapports de genre se combinent pour façonner les opportunités ou au contraire, les barrières auxquelles les femmes font face. Comprendre ces interactions permet de révéler les leviers d'action susceptibles de renforcer l'autonomie et la visibilité des femmes, tout en exposant les contraintes structurelles qui les maintiennent dans des positions subalternes.

Dans ces différents sites miniers, relativement homogènes sur le plan social et économique, on identifie plusieurs parties prenantes essentielles. Celles-ci incluent : les femmes elles-mêmes, dont les stratégies de résilience et d'organisation collective façonnent en partie leur propre émancipation ; les hommes, souvent détenteurs des ressources et des positions de

pouvoir, qui influencent directement les rôles attribués aux femmes ; les autorités coutumières, garantes de normes et traditions parfois limitatives ; ainsi que les acteurs institutionnels ou non gouvernementaux, qui apportent un soutien matériel, juridique ou éducatif. L'interaction complexe entre ces acteurs conditionne non seulement la participation effective des femmes dans les activités minières, mais aussi leur reconnaissance sociale et économique au sein de la communauté.

- Le secteur privé

Dans le secteur privé minier, on retrouve à la fois les entreprises privées et les opérateurs économiques indépendants. Les territoires de Kalehe et Kabare, bien que limitrophes, restent relativement isolés en raison de l'impraticabilité persistante de leurs routes, ce qui freine l'accès des acteurs économiques formels et limite leur investissement dans le secteur minier. Cette situation crée un vide que comblent souvent des opérateurs locaux ou informels, adaptant les pratiques d'exploitation aux réalités du terrain. Au cours des deux dernières décennies, on a également observé une forte présence d'entreprises étrangères dans l'exploitation des minerais au Sud-Kivu, notamment dans les territoires de Mwenga et Walungu. À titre d'exemple, Twanginza Mining Corporation et Banro Corporation, toutes deux entreprises canadiennes, ont marqué l'investissement étranger dans le secteur minier, illustrant à la fois l'attrait international des ressources et les enjeux de gouvernance locale.

Parallèlement, le rapport ITIE-RDC (2023) souligne l'omission des entreprises opérant dans le secteur pétrolier, ce qui révèle un déficit dans la traçabilité et la transparence des activités extractives à l'échelle provinciale. Au niveau local, on constate également la présence d'opérateurs économiques privés, souvent propriétaires de puits miniers, qui définissent les règles d'exploitation indépendamment des cadres législatifs nationaux. Cette autonomie informelle leur permet de maximiser leurs profits, mais elle pose des défis importants en termes de régulation, de sécurité des travailleurs et de protection des droits des femmes et des communautés riveraines.

- Les organisations de la société civile

Les coopératives minières, les associations et même les mutuelles de solidarité qui se constituent autour des sites minières dans les territoires de Kalehe et Kabare relèvent de la société civile. Ces structures jouent un rôle non négligeable dans la défense des intérêts locaux : elles revendiquent parfois, bien que de manière ponctuelle, des droits liés à l'exploitation minière, à l'accès à la terre, à l'obtention de titres d'exploitation, à la réduction des taxes et à la lutte contre certaines pratiques déviantes contraires aux us et coutumes des communautés locales. Cependant, malgré ces initiatives, de nombreuses organisations de la société civile restent limitées dans leur action. Certaines ont déjà plaidé en faveur de l'interdiction du travail des enfants dans les mines, mais leur portée reste restreinte. De même, les syndicats de creuseurs, souvent informels et peu structurés, ne peuvent généralement que transmettre leurs plaintes aux autorités coutumières locales, ce qui limite leur capacité d'influence sur des problématiques plus larges.

Pour les enjeux majeurs, les organisations de la société civile ont recours aux médias locaux pour amplifier leur voix. Les femmes, notamment, utilisent ces canaux pour exprimer leurs besoins et dénoncer les abus dont elles sont victimes. La Radio communautaire du territoire de Kalehe (RCTKa) et plusieurs ONG locales œuvrant pour les droits de l'homme jouent

ainsi un rôle essentiel dans la médiation entre la communauté et les autorités, tout en renforçant la visibilité des problèmes rencontrés sur les sites miniers. Il convient également de rappeler que l'ITIE, dans sa « note d'analyse du rapport ITIE-RDC 2020-2021 par les organisations de la société civile du Nord et Sud-Kivu », souligne que, malgré la présence de ces organisations et des services publics habilités, des insuffisances notables persistent dans la déclaration des recettes minières dans la province. Cela révèle un déficit de transparence et de gouvernance, qui limite l'impact réel des structures de la société civile et souligne la nécessité de renforcer leur capacité d'action pour protéger les droits des communautés locales et assurer un développement minier plus équitable.

- Les communautés locales

Les communautés locales occupent une place centrale dans la gouvernance et la régulation des activités minières, exerçant une influence significative sur le fonctionnement des sites d'exploitation. Parmi les autorités locales rencontrées, on retrouve notamment les chefs coutumiers traditionnels, gardiens des us et coutumes des populations et organisés au sein d'instances communautaires structurées en chefferies ou en villages. Ces autorités jouent un rôle déterminant dans la médiation des conflits et la régulation des différends liés aux modes de vie locaux, particulièrement en l'absence d'une présence judiciaire formelle dans ces entités.

Au-delà de la simple régulation, leur influence s'étend à la définition des normes sociales et à l'encadrement des pratiques économiques, y compris minières. En réalité, ces autorités coutumières détiennent un pouvoir réel, souvent sous-estimé, qui conditionne l'accès aux ressources, l'organisation du travail et la répartition des bénéfices au sein de la communauté. Cette domination sociale et culturelle, bien que parfois informelle, façonne profondément la participation des femmes et des jeunes, restreint ou favorise leur émancipation, et structure les interactions entre les différents acteurs du secteur minier. Ainsi, comprendre le rôle de ces autorités locales est indispensable pour saisir les dynamiques de pouvoir et d'inégalité dans l'exploitation artisanale des ressources minérales, ainsi que pour envisager des stratégies de développement inclusives et équitables.

7. Les services sociaux et étatiques

Dans le domaine de l'exploitation minière artisanale, évoquer le secteur public renvoie directement au ministère des Mines et Hydrocarbures, principal organe chargé de la réglementation et du contrôle du secteur. Au niveau national, la gestion des minerais relève du ministère des Mines, en collaboration avec ses divisions provinciales, qui ont pour mission d'octroyer les titres d'exploitation et de veiller au respect des normes en vigueur. Au Sud-Kivu, le ministère provincial des Mines joue un rôle central dans le suivi des activités minières, la délivrance des permis, et l'encadrement des exploitants artisanaux. L'État congolais manifeste une préférence marquée pour le regroupement des exploitants artisanaux, les incitant à former des groupements conformément aux dispositions du Code minier. Cette approche vise à organiser le secteur, à faciliter le suivi des activités et à promouvoir une exploitation plus sécurisée et structurée. Elle s'inscrit également dans le cadre de la liberté d'association, reconnue par la Constitution de la RDC et par les instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme ratifiés par le pays (Lwango, 2014). Toutefois, cette pratique soulève des questions quant à sa réelle conformité avec le droit interne et le droit international, notamment lorsqu'elle contraint les individus à adhérer à des structures collectives sans réelle liberté de choix.

Par ailleurs, la présence de la police des mines et des divisions locales de contrôle renforce l'encadrement étatique sur le terrain. Ces institutions interviennent pour assurer le respect des normes, prévenir les conflits, et réguler l'accès aux ressources. Cependant, leur efficacité reste souvent limitée par des contraintes logistiques, le manque de moyens et les pratiques informelles qui persistent au sein des sites miniers. Ainsi, l'action publique dans l'exploitation artisanale des minerais se situe à la croisée de la réglementation, de la sécurité, et de la structuration des acteurs, mais elle reste confrontée à des défis considérables qui influencent directement la vie des exploitants, en particulier des femmes et des communautés locales.

7.1. Les coopératives dans les sites miniers

Dans les sites miniers où cette étude a été menée, on retrouve plusieurs coopératives « minières » qui intègrent également d'autres activités, en dehors de celles directement liées à l'exploitation minière. Ces coopératives sont généralement informelles et ne sont reconnues qu'au niveau des membres individuels. Certaines excluent les femmes de l'accès aux droits, principalement parce qu'il n'existe pas de textes de référence clairement établis et strictement respectés. Au-delà de cet aspect, les hommes invoquent souvent l'incapacité des femmes à s'acquitter des cotisations mensuelles exigées au sein des coopératives.

En réponse, les femmes créent leurs propres coopératives, souvent sous forme de tontines, c'est-à-dire des structures d'entraide sociale regroupant des personnes qui se connaissent et exercent des activités similaires. Cependant, du fait d'un manque de structuration et de règles solides, ces initiatives féminines finissent parfois par être confrontées à des conflits internes, ce qui limite leur durabilité, même pendant les périodes de forte solidarité. Pourtant, les coopératives devraient, en tant qu'instruments de « gouvernance par le bas », répondre à une logique démocratique, sociale, économique et émancipatrice. Dans une certaine mesure, ce modèle répond effectivement à certaines de ces préoccupations. Selon Bashizi et *al.*, (2021), les coopératives apportent un appui dans trois domaines principaux : le financier, le technique (pour améliorer la productivité et la qualité des produits) et les ressources humaines.

Avant tout travail minier, il est exigé de s'enregistrer comme membre d'une coopérative locale. Par exemple, pour commencer à creuser dans la carrière de Luhihi, il faut d'abord acheter un lopin de terre à 120 \$ auprès de Dr Zouzou, héritière de cette colline. Ensuite, le futur creuseur se rend à la coopérative pour obtenir sa carte de membre, une carte de CEMAP et une signature du ministère des Mines. Une fois le travail commencé, chaque production est soumise à des prélèvements : 20 % pour la coopérative, 5 % pour CEMAP, 5 % pour le ministère des Mines et 3 % pour le groupement.

En général, un creuseur détenteur d'un titre d'exploitation est obligé, selon les textes locaux des coopératives, de céder 33 % de sa production. Cette pratique suscite parfois des mécontentements, car les creuseurs estiment que cette part représente leur sueur et le risque pris lors de leur travail. Bien que cette politique soit avantageuse pour la coopérative et ses membres, notamment en période de crise ou d'accident de travail, plusieurs exploitants ne tirent toujours pas pleinement bénéfice de leurs cotisations, ce qui a favorisé la mise en place de certains arrangements entre gestionnaires de coopératives et exploitants.

Cette règle s'applique tant aux hommes qu'aux femmes ; aucun règlement n'interdit aux femmes de pénétrer dans les galeries souterraines pour y travailler. L'explication la plus immédiate invoque la dangerosité et la pénibilité de l'exploitation souterraine, considérée comme une activité « virile » par excellence. Toutefois, si la coutume justifie ces restrictions par des motifs liés à la force physique nécessaire pour soulever les matériaux lourds, on peut s'interroger : pourquoi le groupement perçoit-il la même taxe auprès des femmes que des hommes, pour des activités similaires ? Bien que cette étude n'ait pu apporter que peu de réponses détaillées, il est important de noter que le groupement et la chefferie, bien qu'informés des inégalités et injustices subies par les femmes dans les sites miniers, ne sont souvent pas en mesure de résoudre ces différends. D'où la nécessité, selon eux, de taxer l'ensemble des exploitants, hommes et femmes, de manière uniforme.

L'un des exemples le plus fulgurant des coopératives dans le secteur extractif est SAEMAPE. La SAEMAPE est un service gouvernemental de la RDC qui se consacre au soutien de l'exploitation minière artisanale à petite échelle et un partenaire clé de l'ITSCI sur le terrain. Les agents de SAEMAPE étiquettent leurs minéraux avec l'ITSCI au niveau de la mine, ce qui permet un contact quotidien avec les minéraux 3T entrant dans la chaîne d'approvisionnement de l'ITSCI. Le Service d'assistance et d'encadrement des mines artisanales et de petite échelle, qui met à disposition des fiches d'identification des minéraux et les vend au prix de 8 dollars, ainsi qu'une carte d'opérateur délivrée par le ministère des Mines, qui coûte 15 dollars à partir de 2023.



Femme membre d'une coopérative minière à Luhihi

Le rôle de ce service est de superviser les groupes d'opérateurs miniers et encourage les femmes à exploiter les mines. Jusqu'ici, le SAEMAPE et l'ITSCI ont réalisé un travail d'identification des coopératives minières opérant dans différents sites miniers du territoire de Kalehe, mettant en avant la transparence comme valeur de travail de premier plan.

Les travailleurs miniers, notamment les femmes sont les principales admiratrices des initiatives conduites par ces différents services, ayant permis certaines de leurs de s'émanciper et à devenir des leaders pouvant conduire la vision de beaucoup d'autres femmes à long terme. Malgré cela, plusieurs défis persistent et sont loin d'être résolus. L'entrée dans le trou de creusage reste par ailleurs un combat pour les femmes intéressées à creuser elles-mêmes les minerais à l'intérieur du sol.

8. Impact du refus à l'entrée libre des femmes dans la mine

Malgré de nombreuses restrictions ancrées dans des normes culturelles et sociales profondément enracinées, les femmes ont engagé une lutte multiforme pour revendiquer leur droit d'accès aux sites miniers. Cette mobilisation s'est manifestée sur différents fronts social, économique et juridique dans le but non seulement de sécuriser leur présence sur ces terrains, mais aussi de contester les discours et pratiques exclusivistes qui marginalisent leur rôle dans l'arène minière. Par leurs actions, elles cherchent à réaffirmer leur capacité à participer pleinement aux activités extractives et à bénéficier des opportunités économiques qui y sont associées, tout en contribuant à une transformation progressive des représentations et des pratiques discriminatoires.

8.1. Sur le plan socio-économique

Les femmes qui ont démarré avec un fonds initial et ont réussi à faire décoller leur économie ont la possibilité de rejoindre des AVEC (Associations d'Épargne et de Crédit), chacun selon son niveau et ses capacités. Elles peuvent contracter des prêts grâce à des mécanismes de remboursement clairement définis. Cette autonomie financière leur permet de devenir propriétaires de terres, d'assurer l'éducation de leurs enfants sans contrainte, de subvenir à leurs besoins alimentaires et vestimentaires, et de nouer des contacts avec d'autres femmes vivant en milieu urbain, contribuant ainsi au développement de leur village.

Pour celles qui ne partaient de rien, il n'était pas possible de rentrer les mains vides à la maison, car le travail dans le bassin minier restait une ressource essentielle. Le peu qu'elles gagnaient servait à couvrir les besoins familiaux immédiats et, progressivement, ces emplois pouvaient déboucher sur de petits projets générateurs de revenus, adaptés à leur niveau et à leurs compétences. Par ailleurs, comme présenté dans les sections précédentes, les violations des droits humains, notamment l'exploitation sexuelle et le cycle des violences basées sur le genre autour des sites miniers, sont fréquentes à Kabare et Kalehe. Les femmes et les jeunes filles sont particulièrement vulnérables face aux violences et abus sexuels, avec des conséquences sévères sur leur santé physique et mentale, ainsi que sur leur capacité à exercer un travail productif et durable.

Sur le plan économique, ces violations renforcent l'exclusion des femmes du développement économique durable. Les effets délétères sur leur santé et leur bien-être limitent leur participation à l'économie formelle et restreignent leur potentiel d'autonomisation financière. Il est également important de souligner que ces violations aggravent les inégalités

économiques et sociales déjà présentes dans les zones rurales, maintenant les femmes et les filles dans une situation de marginalisation et de vulnérabilité accrue.

8.2. Sur le plan socio-relational

Les relations sociales dans les mines n'ont jamais été tendres ; elles reposent sur un système de gains souvent fragiles et inégaux. Les porteuses, par exemple, se font régulièrement tromper sur le poids des colis à transporter, et certaines ne sont rémunérées qu'après avoir accompli l'intégralité de leur tâche. Les mères dites « shahouleurs » subissent des pertes lorsqu'il reste du matériel dans le sac qu'elles nettoient, souvent sans que rien ou très peu ne ressorte, les privant ainsi de revenus légitimes. Les commerçants, quant à eux, avancent de l'argent avant de recevoir le minerai et sont souvent victimes d'escroqueries. Les ménagères accumulent des dettes liées aux prêts et crédits non remboursés, car elles ne vendent pas toujours au comptant.

Les travailleuses du sexe sont également vulnérables, dupées par des creuseurs qui leur demandent du temps et de la compagnie sans aucun paiement à la fin. Les conflits et les affaires judiciaires se multiplient chaque jour, mais ces pratiques continuent de se normaliser. Pire encore, certains hommes dans les mines exploitent sexuellement de jeunes filles après qu'elles ont terminé de laver le linge, souvent sans les rémunérer, parfois sous le prétexte culturel et fallacieux que coucher avec une vierge augmenterait les chances d'obtenir des minerais. Cette croyance témoigne de l'influence persistante des normes culturelles, qui produisent des effets dévastateurs et renforcent les inégalités et la vulnérabilité des femmes et des filles. Ces dynamiques ne sont pas seulement le reflet d'abus individuels : elles révèlent un système profondément inégalitaire où la précarité, le pouvoir et la superstition se mêlent pour maintenir les femmes dans un état de vulnérabilité structurelle. L'exploitation économique et sexuelle dans les mines n'est pas un incident isolé, mais un symptôme d'un cadre social et économique qui normalise l'injustice, renforçant ainsi un cycle de pauvreté, de violence et de marginalisation qui touche toute la communauté.

8.3. Sur le plan conjugal

Pour celles qui bénéficient du soutien de leur conjoint, le travail prospère, et face aux difficultés, ils parviennent à se comprendre et à trouver ensemble des solutions. À l'inverse, les femmes dont les conjoints s'opposent à leur activité se retrouvent particulièrement vulnérables. Certaines ont été victimes de violences mortelles, d'autres continuent d'être battues et doivent travailler dans le secret, tandis que d'autres encore n'ont pas supporté de subir ces violences en dehors de leur mariage. Il existe également une catégorie de femmes qui refuse toute domination : elles s'affirment et poursuivent leurs activités malgré l'opposition de leur conjoint, affirmant ainsi leur droit à l'autonomie et à la dignité. Le combat mené par les femmes, même à petite échelle, porte ses fruits : certaines parviennent à s'émanciper grâce au soutien des mouvements et associations féministes, renforcés par l'accompagnement de leaders basés en ville.

Pourtant, malgré ces avancées, le chemin vers l'émancipation totale reste long et semé d'obstacles. Beaucoup de femmes ne sont pas encore parvenues au niveau d'autonomie et de reconnaissance qu'elles aspirent à atteindre, et la lutte contre les normes patriarcales et les violences domestiques demeure une priorité essentielle pour garantir leur pleine participation à la vie économique et sociale. Cette réalité montre que l'émancipation

féminine ne se limite pas à la volonté individuelle : elle est intimement liée aux soutiens sociaux, économiques et institutionnels. Tant que les structures patriarcales et les violences domestiques persistent, les femmes continueront de naviguer entre résilience, adaptation et résistance. Chaque victoire, même modeste, est une fissure dans un système ancien, mais la route vers l'égalité reste un combat collectif et urgent.

8.4. Sur le plan parental

En ce qui concerne les enfants, beaucoup peuvent témoigner directement : « Lorsque maman travaille, nous ne manquons de rien, elle ramène toujours quelque chose pour la famille, même si c'est peu, on le voit. Mais quand c'est papa qui décide, il faut parfois mentir pour obtenir ce dont nous avons besoin ». L'exploitation minière a de graves conséquences sur les familles vivant autour des sites miniers, exposant particulièrement les filles et les enfants à diverses formes de violence. Comme l'ont révélé nos entretiens avec des familles près des sites miniers de Luhihi, elles sont confrontées à des défis tels que la prostitution de mineures, souvent contraintes d'abandonner l'école, la présence d'enfants garçons dans les mines pour des travaux dangereux, la vente de sable issu de l'exploitation, l'exploitation sexuelle forcée et le recrutement coercitif de travailleuses.

Ces risques frappent de manière disproportionnée les enfants et filles vulnérables, qui subissent directement les formes les plus graves d'exploitation. Beaucoup d'enfants participent à des tâches non réglementées et dangereuses, comme le tri des minéraux ou d'autres activités liées à l'exploitation minière artisanale, compromettant leur santé, leur éducation et leur développement physique et mental. Certaines filles sont directement victimes d'abus et d'exploitation sexuelle, et plusieurs cas signalés à Luhihi n'ont jusqu'à présent pas été traités par les services compétents.

Dans certains foyers, la participation des enfants aux activités minières est encouragée pour subvenir aux besoins économiques de base, ce qui aggrave les tensions familiales et limite l'accès à l'éducation. Les écoles des villages miniers sont souvent insuffisantes : éloignées, mal équipées et incapables de répondre aux standards minimaux pour un apprentissage sûr et efficace. Ainsi, l'impact des sites miniers sur les enfants à Kabare et Kalehe est profondément négatif et multidimensionnel, affectant leur bien-être physique, mental, émotionnel et social. Ces enfants grandissent dans un environnement où la précarité, la violence et l'exploitation deviennent des réalités quotidiennes, compromettant non seulement leur présent, mais aussi leurs perspectives.

L'exploitation minière transforme les enfants en acteurs précaires d'un système qui les dépasse ; ils deviennent à la fois travailleurs, victimes et témoins d'injustices. Leur vulnérabilité structurelle reflète l'urgence d'interventions concrètes et coordonnées pour protéger leurs droits, garantir leur accès à l'éducation et leur offrir un cadre de vie sécurisant et digne.

Conclusion et recommandations

Cette étude met en lumière la réalité complexe et multidimensionnelle des femmes, filles et enfants vivant dans et autour des sites miniers de Nyabibwe, Lushebere, Luhihi et Luhago, dans la province du Sud-Kivu. Elle révèle un paradoxe cruel : les mines artisanales représentent à la fois une opportunité économique et un espace où s'entrelacent marginalisation, exploitation, violences sexuelles et violations des droits humains. Les femmes et filles rurales y font face à des formes de vulnérabilité extrêmes, allant de la traite à l'exploitation sexuelle, en passant par des restrictions économiques et sociales qui limitent leur autonomie. Les enfants, quant à eux, sont exposés à des travaux dangereux, non réglementés, et parfois à des abus directs, compromettant leur développement physique, émotionnel et intellectuel.

L'analyse démontre que ces dynamiques ne sont pas accidentelles : elles sont le produit d'une combinaison complexe de facteurs socio-économiques, culturels, traditionnels et institutionnels, qui alimentent un cycle de violence et d'exclusion. Dans ce contexte, les opportunités économiques offertes par le secteur minier ne suffisent pas à contrebalancer les risques et les souffrances que subissent quotidiennement ces populations vulnérables. Les voix des femmes et des filles sont souvent ignorées, leurs besoins négligés, et leurs droits bafoués, créant un environnement où l'injustice devient une norme sociale tacitement acceptée. Pour rompre ce cycle et favoriser une transformation durable, il est impératif de mettre en œuvre des interventions coordonnées, intégrées et centrées sur les besoins réels des femmes, filles et enfants :

1°/ Développement économique inclusif

Créer des programmes générateurs de revenus et des alternatives d'emploi viables pour les femmes et filles, afin de réduire la dépendance économique à l'exploitation minière artisanale ;

2°/ Autonomisation et égalité des sexes

Mener des campagnes éducatives et des actions communautaires pour déconstruire les normes discriminatoires et promouvoir la participation active des femmes et des filles à la vie économique et sociale ;

3°/ Protection et soutien psychosocial

Mettre en place des services complets de santé mentale, de protection juridique, de réintégration sociale et d'accompagnement pour les survivantes de la traite et des violences sexuelles ;

4°/ Renforcement des capacités économiques et financières des femmes

Soutenir les coopératives minières dirigées par des femmes, faciliter l'accès aux crédits et aux ressources productives, et alléger les barrières administratives et fiscales qui freinent l'émancipation économique ;

5°/ Éducation et droits des enfants

Garantir un accès universel à une éducation de qualité, améliorer les infrastructures scolaires dans les villages miniers et accompagner les familles pour réduire la dépendance des enfants au travail minier ;

6°/ Participation et régulation inclusive

Elaborer et appliquer des politiques minières qui intègrent les besoins spécifiques des femmes et filles exploitantes, en les impliquant dans la conception et la mise en œuvre des réglementations ;

7°/ Lutte contre l'impunité et la corruption

Renforcer l'application de la loi et sanctionner les trafiquants et exploitants, afin de mettre fin au cycle de violence et de protéger les droits fondamentaux de tous.

En définitive, cette étude souligne que l'émancipation des femmes et filles dans les zones minières du Sud-Kivu ne peut se limiter à l'accès à l'économie : elle exige un changement systémique, qui combine sécurité, protection, justice, autonomisation et éducation. Les recommandations proposées constituent un cadre d'action concret pour créer un environnement où les femmes, les filles et les enfants peuvent non seulement survivre, mais aussi prospérer dans la dignité, la sécurité et l'autonomie, contribuant ainsi à un développement durable et équitable de leurs communautés.

Bibliographie

- Africa Intelligence. (2021). *Les notables du Sud-Kivu se ruent sur le nouveau filon d'or de Luhihi*. <https://www.africaintelligence.fr/afrique-centrale/2021/03/16/les-notables-du-sud-kivu-se-ruent-sur-le-nouveau-filon-d-or-de-luhihi,109647925-eve>
- Bashwira, M.-R., & Akilimali, M. B. (2023). *Increasing awareness of policy reforms on gender equality issues in artisanal and small-scale mining in eastern DRC: Case study of the Numbi, Nzibira and Nyabibwe sites* (p. 32). https://ipisresearch.be/wp-content/uploads/2023/12/20231205_IPIS-Gender-equality-in-ASM_accessible-PDF.pdf
- Bashwira, M.-R., Cuvelier, J., Hilhorst, D., & Van Der Haar, G. (2014). Not only a man's world: Women's involvement in artisanal mining in eastern DRC. *Resources Policy*, 40, 109-116. <https://doi.org/10.1016/j.resourpol.2013.11.002>
- Byemba, G. K. (2020). Formalization of artisanal and small-scale mining in eastern Democratic Republic of the Congo: An opportunity for women in the new tin, tantalum, tungsten and gold (3TG) supply chain? *The Extractive Industries and Society*, 7(2), 420-427. <https://doi.org/10.1016/j.exis.2020.03.001>
- Carleton, T. A. (2017). Crop-damaging temperatures increase suicide rates in India. *Proceedings of the National Academy of Sciences*, 114(33), 8746-8751. <https://doi.org/10.1073/pnas.1701354114>
- Cuvelier, J. (2014). Work and Masculinity in Katanga's Artisanal Mines. *Africa Spectrum*, 49(2), 3-26. <https://doi.org/10.1177/000203971404900201>
- Garrett, N., & Lintzer, M. (2010). Can Katanga's mining sector drive growth and development in the DRC? *Journal of Eastern African Studies*, 4(3), 400-424. <https://doi.org/10.1080/17531055.2010.517408>
- Geenen, S., & Iragi Mukotanyi, F. (2013). *He future of artisanal gold mining and miners under an increasing industrial presence in South Kivu and Ituri, Eastern Democratic Republic of Congo*. 43.
- Geenen, S., Bashizi, A., Lunanga, E., Dunia Kabunga, P., Ntibonera Mushagalusa, A., Kulumbwa, E., & Bahati Mukulu, M. (2021). *Industrie minière et développement local en République Démocratique du Congo : Focus sur l'emploi dans les sous-traitances*. 136.
- Hayes, K., & Perks, R. (2012). *Women in the artisanal and small-scale mining sector of the Democratic Republic of the Congo*. 17.
- Hilson, G. (2012). Corporate Social Responsibility in the extractive industries: Experiences from developing countries. *Resources Policy*, 37(2), 131-137. <https://doi.org/10.1016/j.resourpol.2012.01.002>
- Iguma Wakenge, C., Bashwira Nyenyezi, M.-R., Bergh, S. I., & Cuvelier, J. (2021). From 'conflict minerals' to peace? Reviewing mining reforms, gender, and state performance in eastern Democratic Republic of Congo. *The Extractive Industries and Society*, 8(2), 100894. <https://doi.org/10.1016/j.exis.2021.100894>
- IMPACT. (2017). *Les femmes dans l'exploitation minière artisanale et à petite échelle en République Démocratique du Congo* (p. 3). https://impacttransform.org/wp-content/uploads/2017/09/Women-in-ASM_DRC_final-July-2017-FR.pdf
- IPIS. (2021). *Annual report 2021*. (p. 64). https://ipisresearch.be/wp-content/uploads/2022/07/20220713_IPIS-Annual-Report-2021.pdf
- ITIE RDC. (2023). *La norme ITIE 2023* (p. 56). <https://eiti.org/sites/default/files/2023-06/FR%202023%20EITI%20Standard.pdf>
- Lahiri-Dutt, K. (2015). The Feminisation of Mining. *Geography Compass*, 9(9), 523-541.

- <https://doi.org/10.1111/gec3.12229>
- Lwango Mirindi, P. (2014). *La coopérative minière : Instrument de l'ingérence étatique dans la liberté d'association des exploitants miniers artisanaux en République Démocratique du Congo ?* 36.
- Masika, R. (2017). Mobile Phones and Entrepreneurial Identity Negotiation by Urban Female Street Traders in Uganda. *Gender, Work & Organization*, 24(6), 610-627.
<https://doi.org/10.1111/gwao.12184>
- Pascale, A. (2010). *Prismes féministes : Qu'est-ce que l'intersectionnalité ?* L' Harmattan.
- Poulin, R. (2011). Prostitution et traite des êtres humains : Controverses et enjeux. *Cahiers de recherche sociologique*, 45, 135-154. <https://doi.org/10.7202/1002503ar>
- Ryckmans, H., & Maquestiau, P. (2008). Population et développement : Égalité de genre et droits des femmes : *Mondes en développement*, n° 142(2), 67-82.
<https://doi.org/10.3917/med.142.0067>
- Travail, B. I. du. (2021). *Emploi et Questions Sociales Dans le Monde : Tendances 2021*. International Labour Organisation (ILO).
- World Bank. (2020). *World Development Report 2020: Trading for Development in the Age of Global Value Chains*. Washington, DC : World Bank. <https://doi.org/10.1596/978-1-4648-1457-0>



GLOBAL FEMINISM
IN SOLIDARITY
AND ACTION.